

## Offres

Sauf accord de teneur contraire, nos offres sont valables durant 3 mois à dater de l'établissement de l'offre. Les indications consignées dans les offres, prospectus, catalogues, dessins, photos, etc. reposent sur les spécifications valables à la date de l'établissement de l'offre. Des modifications techniques entre la date de l'établissement de l'offre et la date de livraison demeurent réservées dans la mesure où elles ne nuisent pas, ne rendent pas plus difficile ou ne renchérissent pas le but d'utilisation prévu par le client à la date de la conclusion du contrat.

## Prix

Nos prix s'entendent conformément aux catalogues de prix respectivement valables dans la mesure où un accord écrit de teneur divergente n'a pas été formellement conclu. Sauf accord écrit formel de teneur contraire, nos prix s'entendent nets plus taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au départ de notre dépôt, sans aucune déduction. Tous les frais annexes tels que, par exemple, emballage de transport, fret, assurance, documents, autorisation d'exportation, de passage, d'importation et autres et/ou authentification des documents sont à la charge du client. Pour des commandes totalisant une valeur en dessous de CHF 200, une surtaxe de CHF 50 sera ajoutée. Les frais de livraisons en express sont toujours à la charge du client. Des modifications en cours d'année des prix d'articles destinés au traitement moderne des plaies demeurent réservées et sont possibles à tout moment.

## Délai de livraison

Les délais de livraison convenus et fixés lors de la conclusion du contrat sont respectés dans toute la mesure du possible. Si la livraison est retardée pour des raisons dont nous ne sommes pas responsables (en particulier cas de force majeure, difficultés d'importation ou de transport, événements politiques, retards de soustraitants, modifications demandées ultérieurement par le client, etc.), le délai de livraison est prolongé de manière correspondante. Un dépassement du délai de livraison n'autorise pas le client à résilier le contrat, à refuser la réception et/ou à faire valoir des droits à indemnisation du dommage ou à réduction du prix.

## Transport

La livraison a lieu aux risques du client. Le client doit adresser les réclamations liées au transport au transporteur immédiatement à la réception de la livraison et/ou les signaler sur les documents de transport. Si cela n'est pas immédiatement possible, les réclamations doivent être adressées au service clientèle de Smith & Nephew Suisse SA. Les produits d'orthobiologie qui nécessitent une chaîne de froid indépendante (-80° Celsius) seront facturés avec CHF 38 aux frais du bénéficiaire.

## Réclamations

Le client ou le destinataire d'une livraison doit vérifier la livraison dès sa réception et nous communiquer ses éventuelles réclamations sans retard par écrit. La marchandise livrée peut nous être retournée uniquement après que nous ayons été concertés.

## Réserve de la propriété

Smith & Nephew se réserve la propriété de ses marchandises livrées jusqu'au règlement de toutes les prétentions issues de la relation commerciale. Le client doit immédiatement informer Smith & Nephew lors d'une intervention de tiers sur la marchandise réservée. Le client assume tous les frais occasionnés pour la suppression de l'intervention et la récupération des marchan-

disées livrées par Smith & Nephew. Le client est tenu de traiter la marchandise réservée de manière adéquate et avec soin. La mise en gage ou la cession à des tiers à titre de sûreté de la marchandise réservée est exclue. Lors de mises en gage, le client doit expressément signaler nos droits de propriété et nous informer sans retard. Si la valeur réalisable des sûretés qui nous reviennent dépasse non provisoirement de plus de 10 % l'intégralité de notre créance envers le client, nous sommes tenus de libérer des sûretés de notre choix à la demande du client.

## Conditions de paiement

En l'absence d'un accord écrit de teneur contraire, les paiements convenus doivent être effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation sous forme d'un règlement net, sans déduction d'escompte ou toute autre déduction. Les paiements doivent être réalisés en francs suisses. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, le client nous doit, sans rappel particulier, des intérêts moratoires d'un montant de 5 % (cinq pour cent), calculés à partir de la date d'échéance. L'absence d'éléments non importants de la commande ou les réclamations pour défauts n'autorisent pas le client à refuser d'effectuer des paiements exigibles.

## Systèmes et instruments de prêt Orthopédie et médecine du sport

Des implants au choix (systèmes de prêt) et des instruments standards (instruments de prêt) peuvent être commandés chez nous sous forme de prêts pour une opération en Suisse. Les articles des systèmes de prêt qui n'ont pas été implantés doivent être renvoyés dans un délai de 30 jours à dater de l'opération, sinon le prix de vente est facturé. Après la réalisation de l'opération, les articles de prêt doivent être nettoyés et stérilisés dans la clinique conformément aux exigences légales en la matière, et renvoyés dans un délai de cinq jours. Si des instruments de prêt sont renvoyés sous forme endommagée, les frais de réparation – soit au minimum CHF 50 sont facturés. Ils doivent être renvoyés avec des indications aussi détaillées que possible sur la cause de la défectuosité/réclamation.

## Appareil de prêt pour traitement moderne des plaies

Il est possible de nous commander des appareils de prêt pour le traitement stationnaire et ambulatoire de plaies en Suisse. Les appareils de prêt doivent être nettoyés au sein de la clinique après chaque traitement de plaie conformément aux réglementations légales en la matière et mis à disposition ou renvoyés sous 5 jours. Les frais de réparation des appareils de prêt restitués sous forme endommagée sont facturés à hauteur d'au minimum CHF 50. Le prix de vente de l'appareil de prêt ou de l'accessoire est facturé au client pour les appareils ou accessoires perdus.

## Reprise de marchandises

Par principe, nous reprenons uniquement les implants, instruments et appareils qui ont été remis au client à titre de prêt ou en consignation et non les produits, implants, appareils ou instruments vendus.

Les implants orthobiologiques refroidis (-80° C) ne peuvent être repris dans le cadre d'un prêt client que si la greffe a été retournée dans le carton livré avec la banderole intacte et non ouverte dans son état d'origine.

Les produits et implants périmés qui ont été vendus ne peuvent pas être repris. Nous nous réservons

la possibilité de facturer au client nos frais de nettoyage et stérilisation d'implants, d'instruments ou d'appareils repris. Ne sont pas repris de manière générale les réalisations spécialement destinées au client, ainsi que les produits endommagés.

## Autorisations, documentations et notices d'emballage

Le client s'occupe des concessions et autorisations éventuellement nécessaires. Tout client intermédiaire s'engage à retransmettre nos produits avec toutes les documentations et notices d'emballage correspondantes. Les revendeurs doivent mettre en place un système adéquat de rétractabilité pour nos produits, avec indication du numéro de référence du produit et du numéro du lot, afin qu'assurer à tout moment le traçage de nos produits à notre demande.

## Revente

Nos produits peuvent être revendus uniquement dans l'emballage d'origine. Votre propre conditionnement, changement d'inscription, remplacement ou remplissage n'est pas autorisé.

## Garantie et responsabilité

Nous garantissons que nos produits sont construits et fabriqués conformément au niveau des sciences et de la technique qui a fait ses preuves à la date de la construction. Notre garantie se limite, selon notre appréciation, (i) à remplacer au client le produit défectueux par un produit exempt de défaut ou (ii) à rembourser au client la valeur facturée du produit non remplacé sous forme d'un crédit de marchandise. Toute plus ample garantie ou responsabilité, notamment pour des dommages consécutifs (p.ex. frais de traitement médical supplémentaire, autres opérations, manque à gagner, droit à satisfaction, etc.) est expressément exclue dans le cadre légal admissible. Sont également exclus de toute garantie ou responsabilité, les dommages résultant d'une implantation non réalisée dans les règles de l'art, d'une utilisation non conforme, non soigneuse et non professionnelle, du non-respect des recommandations d'utilisation, d'une usure naturelle et du vieillissement du matériel, d'une sollicitation excessive, de l'utilisation non adaptée de moyens auxiliaires, ainsi que de toute autre raison dont nous ne sommes pas responsables. Le délai de présentation de revendications pour cause de défauts est de 12 mois à compter de la date de livraison. La prise en charge d'une plus longue garantie par nos fournisseurs demeure réservée.

## Lieu d'accomplissement

Zoug/Suisse est le lieu d'accomplissement de tous les paiements, ainsi que des livraisons de produits du domaine de l'orthopédie et de la médecine du sport. Le dépôt central européen du fabricant respectif est le lieu d'accomplissement des livraisons d'articles destinés au traitement moderne des plaies.

## Droit applicable et lieu de juridiction

Tous les rapports juridiques du client avec Smith & Nephew relèvent du droit suisse (avec exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises [Convention de Vienne] et des normes sur les conflits de lois du droit international privé). Le for juridique exclusif pour tout litige est Zoug/Suisse.

**Les présentes Conditions générales sont valable à dater du 01.01.2023.**